

/ TEMPS DE TRAVAIL À EDF SA

LES POINTS SUR LES I

mai 2014

BEAUCOUP DE CHOSES ONT ÉTÉ ÉCRITES CES DERNIERS JOURS SUR LE TEMPS DE TRAVAIL À EDF SA.

LE TEMPS DE TRAVAIL EST, EN EFFET, UN SUJET CENTRAL POUR CHAQUE AGENT, CAR IL TOUCHE À LA VIE QUOTIDIENNE DE CHACUN D'ENTRE NOUS, À NOTRE ÉQUILIBRE ENTRE VIE PROFESSIONNELLE ET VIE PRIVÉE, À NOTRE RÉMUNÉRATION AUSSI.

C'EST POURQUOI, PLUS QU'EN TOUT AUTRE DOMAINE, IL EST IMPORTANT DE RENDRE COMPTE AU PERSONNEL DE LA SITUATION AVEC PRÉCISION, ET SANS QUE PERSONNE NE CHERCHE À TIRER LA COUVERTURE À SOI ET DE S'EN TENIR AUX FAITS.



FO N'EST PAS DEMANDEUR D'UNE NÉGOCIATION SUR LE TEMPS DE TRAVAIL

Nous considérons que l'équilibre trouvé par l'accord de 1999 sur les 35 heures, signé d'ailleurs sous un gouvernement socialiste, correspond à un bon équilibre.

Nous sommes aussi totalement en désaccord avec les affirmations de la Cour des comptes. Bien qu'elle n'ait jamais mis les pieds dans les services ou les sites de production, celle-ci a considéré que les salariés d'EDF ne travaillaient pas assez! Ces affirmations gratuites avaient été écrites sans qu'ils aient daigné rencontrer les syndicats. Dans le même temps, l'inspection du travail dresse régulièrement des procès-verbaux contre EDF, notamment dans les centrales de production, pour dépassement de diverses règles en matière de temps de travail...

FO A OBTENU QU'IL N'Y AIT PAS DE NÉGOCIATION PRÉCIPITÉE SUR LE TEMPS DE TRAVAIL

Contrairement à ce que souhaitait la direction et ce qu'avait été annoncé dans un tract fédéral par une organisation syndicale il y a une dizaine de jours, **il n'y aura pas de négociation sur le temps de travail à EDF SA avant l'été en catimini. En effet, FO est intervenue au plus haut niveau d'EDF à travers son secrétaire général pour qu'il en soit ainsi.**

Par conséquent, les textes qui circulent aujourd'hui en provenance des directions sont des documents de travail qui n'engagent qu'eux-mêmes et qui ne sont pas des documents de négociation puisque celle-ci n'est pas ouverte. Il n'est donc pas étonnant que ce document traduise l'état d'esprit des directions qui visent à instituer le forfait jours quasi généralisé pour les cadres dans l'espoir d'échapper aux sanctions de l'inspection du travail et de supprimer des jours de RTT en contrepartie d'une distribution de 2 NR. Mesure habile, mais qui ne doit pas faire oublier la récente réduction du taux d'avancements au choix... Sans compter qu'à chaque fois que des NR sont distribués hors contingents, les directions s'arrangent pour nous les reprendre après.

Aussi pour FO, c'est clair, ce n'est pas sur ces bases qu'une négociation devra s'ouvrir !

FO EXIGE LA TRANSPARENCE DANS LES NÉGOCIATIONS SI ELLES ONT LIEU

FO exige que, si une négociation devait s'ouvrir à la rentrée, elle se fasse en toute transparence, car cela concerne chaque agent. FO affirme aussi que toute négociation doit aboutir à une amélioration de la situation des salariés.

En tout état de cause, et comme il se doit dans une organisation syndicale démocratique, la position fédérale ne sera prise qu'après consultation de nos syndicats. C'est d'ailleurs comme cela que FO a été la seule organisation syndicale à ne pas signer les accords sur le temps de travail à la DSP.